

# RÈGLES GÉNÉRALES EPEL TROPHY 2011



L'Epel Trophy est un concours d'épellation de mots de la langue française; une compétition par catégorie d'âge, sans élitisme, à plusieurs tours de qualifications.

Ce concours d'orthographe lexicale consiste en l'épellation à haute voix de mots préalablement prononcé par le «lecteur». Le participant peut demander au lecteur de répéter le mot, le définir ou de l'utiliser dans une phrase simple. Plus spectaculaire et plus attractif qu'un concours de dictée, l'Epel Trophy fait appel à moins de connaissances en grammaire et est ainsi accessible à des enfants âgés de 7 à 14 ans.

## 1. Les catégories du concours

- catégorie poussins: les enfants de 2ème primaire
- catégorie pupilles: les enfants de 3ème et 4ème primaire
- catégorie benjamins: les enfants de 5ème et 6ème primaire
- catégorie juniors: les enfants de 1ère et 2ème renovée

## 2. Les tours de qualifications le 30/10/2011

- 1er tour (¼ de finales) : passage libre de 9h30 à 11h30 dans les stands prévus par catégorie.

**CRITÈRE DE RÉUSSITE:** après un tirage au sort de la liste de mots à épeler, chaque enfant devra épeler correctement les 10 mots demandés par le lecteur. Les «poussins» peuvent épeler phonétiquement.

- 2ème tour (½ finales) : passage libre de 13h à 14h30 dans les stands prévus par catégorie.

**CRITÈRE DE RÉUSSITE:** après un tirage au sort de la liste de mots à épeler, chaque enfant disposera de 1'30 pour épeler un maximum de mots demandés par le lecteur.

- Finales catégories poussins et pupilles:

Pour les finales de ces deux catégories, les enfants se présenteront devant l'ensemble des membres du jury de 15h00 à 16h00.

- Finales catégories benjamins et juniors:

Pour les finales de ces deux catégories, les enfants se présenteront devant l'ensemble des membres du jury de 16h00 à 17h00.

**CRITÈRE DU CLASSEMENT FINAL:** après un tirage au sort de la liste de mots à épeler, chaque enfant devra épeler un maximum de 10 mots avec un maximum de temps de 2 minutes. En finale, les accents devront être épelés. Celui qui aura épelé le plus de mots justes en un minimum de temps sera le vainqueur. Attention, au premier mot erroné, l'enfant devra s'arrêter d'épeler. La bonne compréhension du mot rentre également en compte, il devra être clairement entendu. L'autocorrection immédiate est acceptée. Seul le président du jury prendra la décision de stopper le participant ou non.

# RÈGLES GÉNÉRALES EPEL TROPHY 2011



## 3. Le jury

Le jury des finales sera composé de professionnels de l'enseignement issus de la Communauté française.

## 4. Les inscriptions

Les inscriptions sont obligatoires et effectives avant le 20 octobre 2011 à 18 heures.

Différentes possibilités :

- inscription en ligne via le site web [www.epel.be](http://www.epel.be)
- inscription école via le bulletin d'inscription à remplir et à renvoyer à l'adresse suivante : Madame Delphine Piroton, Epel Trophy, Voie Michel 111, 6940 Barvaux s/O.
- inscription par fax au 086/21.34.18.

Pour tous renseignements supplémentaires, nous contacter à l'adresse électronique: [delphinepiroton@hotmail.com](mailto:delphinepiroton@hotmail.com)

Les candidatures collectives peuvent être introduites via les écoles partenaires en remplissant un document officiel envoyé par l'ASBL Epel, début septembre, dans chacun des établissements, tous réseaux confondus de la Communauté française.

### **Attention, évitez une double inscription.**

Le candidat au concours doit remplir les conditions suivantes

- être âgé entre 7 et 14 ans au 30/10/2011.
- être régulièrement inscrit dans un établissement scolaire.
- être accompagné le jour du concours d'au moins 1 adulte responsable.
- payer un droit d'inscription fixé à 10 euros. L'inscription sera effective à réception du paiement sur le compte BE23 7320 2186 7891 avec en mention le nom du participant et sa catégorie.

# RÈGLES GÉNÉRALES EPEL TROPHY 2011



## 5. Le règlement du concours

1. L'Epel Trophy est un concours qui s'adresse aux élèves de 7 à 14 ans des établissements d'enseignement de tous les réseaux.

2. Le concours se présente sous la forme d'une compétition d'épellation de mots de la langue française. Les listes des mots à épeler sont rédigées par les membres concepteurs du concours et portent, dans leur grande majorité, sur les mots issus du Vocabulaire Orthographique de Base.

3. Les mots pouvant s'écrire différemment dans la nouvelle orthographe seront bien évidemment acceptés.

4. A défaut de participation d'un établissement scolaire, des inscriptions individuelles seront admises via le site web [www.epel.be](http://www.epel.be), par fax 086/213418 ou par courrier à l'adresse «Voie Michel 111, 6940 Barvaux s/O».

5. Les candidats participants doivent remplir les conditions d'inscription précitées.

6. Les qualifications pour les ½ finales et la finale s'opèrent librement dans les stands de passation prévus durant la journée du concours.

7. Le participant peut solliciter auprès du lecteur une répétition du mot à épeler, une définition du mot ou une phrase simple dans laquelle se trouve le mot tout en respectant le temps imposé par l'épreuve, sans dépassement possible.

8. Les corrections et la surveillance des épreuves qualificatives sont assurées par des membres du jury de passation et sous la responsabilité des concepteurs de l'ASBL Epel.

9. Les corrections et la surveillance des finales sont assurées par les membres du jury composé de professionnels de l'enseignement et sous la responsabilité des concepteurs de l'ASBL Epel.

10. Durant toutes les épreuves, le participant devra s'efforcer de faire face aux juges quand il épelle le mot. Il doit répéter le mot après l'avoir épelé. Chaque lettre doit être épelée distinctement de façon audible pour être entendue par le juge.

11. Toute tricherie, toute raillerie ou autres ne sont en aucun cas permises et seront sanctionnées d'une disqualification immédiate du candidat et ce jusqu'à la fin des épreuves.

12. Les organisateurs ne sont pas responsables des accidents, des vols ou incidents intervenus lors de la passation des différentes épreuves jusqu'à, y compris, la finale et la remise des récompenses.

13. La participation au concours implique l'accord sur la publication d'images des candidats à des fins informatives, commerciales ou promotionnelles de l'Epel Trophy.

14. Toute réclamation ne peut en aucun cas être reçue et retenue par les organisateurs du concours.

15. Pour régler tout différent orthographique, le dictionnaire Larousse fera référence.

16. Seuls, les organisateurs se réservent le droit de modifier le planning de la journée, le dit règlement, le temps de passation imposé et ce pour permettre le bon déroulement du concours.

## 6. Les prix et distinctions

Tous les participants recevront un prix. Un prix plus conséquent sera attribué :

- aux finalistes de la 8ème à la 4ème place.
- à chaque 3ème classé (bon d'achat de 100€ de livres)
- à chaque 2ème classé (un vélo VTT d'une valeur de 150€)
- les lauréats recevront un ordinateur portable d'une valeur de 500€.

Un prix école en espèces sera accordé à l'Établissement scolaire le mieux représenté durant la journée au prorata du nombre d'élèves inscrits dans l'école au 1er septembre 2010.

Les coordonnées bancaires de l'établissement récompensé seront demandées à un responsable, directeur ou enseignant, impérativement présent durant la remise des récompenses prévue le 30/10/2011 à 17h15.

Un voyage sera accordé à une personne participant à la journée aux 50 plaisirs. Ce prix sera remis au gagnant qui devra impérativement être présent lors de la remise des récompenses prévue le 30/10/2011 à 17h15.